

**Vos garanties 2026**

**BASE 1**

**BASE 2**

**H** **HOSPITALISATION** <sup>(1)</sup>

**Frais de séjour**

Frais de séjour	300 % BR	300 % BR
Forfait patient urgences	Frais réels	Frais réels
Participation forfaitaire de l'assuré sur les actes techniques	Frais réels	Frais réels

**Forfait journalier hospitalier**

Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels
--------------------------------	-------------	-------------

**Frais et honoraires chirurgicaux**

Praticiens signataires DPTM	330 % BR	380 % BR
Praticiens non signataires DPTM	200 % BR	200 % BR

**Chambre particulière - Non remboursée par la Sécurité sociale**

Chambre particulière de nuit (hors maternité) - <i>Forfait par jour</i>	50 €/jour	70 €/jour
Chambre particulière de jour (CPA) (hors maternité) - <i>Forfait par jour</i>	50 €/jour	70 €/jour

**Lit d'accompagnant - Non remboursé par la Sécurité sociale**

Lit accompagnant - <i>Forfait par jour</i>	15 €/jour	30 €/jour
--	-----------	-----------

**Maternité**

Chambre particulière (8 jours maximum) - <i>Forfait par jour</i>	1,50 % PMSS/jour	1,50 % PMSS/jour
Allocation de naissance ou adoption (sur présentation de l'acte de naissance ou d'adoption) - <i>Forfait par enfant</i>	8 % PMSS/enfant	8 % PMSS/enfant

**DENTAIRE**

**SOINS ET PROTHÈSES DENTAIRE 100 % SANTÉ** <sup>(2)</sup>  
**(dans la limite des Honoraires Limite de Facturation définis aux Conditions Générales)**

Soins et prothèses dentaires <sup>(3)</sup>	Remboursement intégral	Remboursement intégral
---	------------------------	------------------------

**SOINS**

Soins dentaires	170 % BR	170 % BR
-----------------	----------	----------

**Prothèses à tarifs libres** <sup>(4)</sup>

Inlay-onlay remboursé par la Sécurité sociale	270 % BR	270 % BR
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale (y compris prothèse sur implant)	370 % BR	370 % BR

**Prothèses à tarifs maîtrisé (dans la limite des Honoraires Limite de Facturation définis aux Conditions Générales)** <sup>(5)</sup>

Inlay-onlay remboursé par la Sécurité sociale	270 % BR	270 % BR
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale (y compris prothèse sur implant)	370 % BR	370 % BR

**Prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale** <sup>(6)</sup>

Par prothèse - <i>Forfait par dent</i>	360 €/dent	360 €/dent
--	------------	------------

**AUTRES ACTES DENTAIRE**

Orthodontie <sup>(7)</sup> remboursée par la Sécurité sociale	300 % BR	400 % BR
Orthodontie <sup>(7)</sup> non remboursée par la Sécurité sociale (assuré de moins de 25 ans) - <i>Forfait par semestre</i>	193,5 €/semestre	387 €/semestre
Implants dentaires (hors prothèse dentaire) - <i>Forfait par an/bénéficiaire</i>	300 €/an/bénéficiaire	300 €/an/bénéficiaire

**AIDES AUDITIVES**

**Équipements 100 % Santé - Classe I**

Aides auditives de Classe I <sup>(8)</sup>	Remboursement intégral	Remboursement intégral
--	------------------------	------------------------

**Équipement autres que 100 % Santé: Limité à 1 700 € TTC par aide auditive (hors accessoires) y compris le remboursement de la Sécurité sociale**

**Équipement à tarif libre - Classe II** <sup>(9)</sup> - *Forfait par oreille*

Aide auditive moins de 20 ans <sup>(10)</sup> et/ou atteint de cécité	1700 €/oreille	1700 €/oreille
Aide auditive 20 ans et plus <sup>(10)</sup>	1000 €/oreille	1000 €/oreille
Accessoires et fournitures	160 % BR	160 % BR

Vos garanties 2026	BASE 1	BASE 2
<b>SOINS COURANTS</b>		
<b>HONORAIRES MÉDICAUX</b>		
<b>Généralistes</b>		
Praticiens signataires DPTM	190 % BR	210 % BR
Praticiens non signataires DPTM	170 % BR	190 % BR
<b>Spécialistes</b>		
Praticiens signataires DPTM	190 % BR	210 % BR
Praticiens non signataires DPTM	170 % BR	190 % BR
<b>ACTES DE CHIRURGIE, D'ANESTHÉSIE, D'OBSTÉTRIQUE ET ACTES TECHNIQUES MÉDICAUX</b>		
Praticiens signataires DPTM	190 % BR	210 % BR
Praticiens non signataires DPTM	170 % BR	190 % BR
Participation forfaitaire de l'assuré sur les actes techniques (médecins de ville)	100 % de la participation forfaitaire	100 % de la participation forfaitaire
<b>IMAGERIE MÉDICALE, RADILOGIE, ÉCHOGRAPHIE</b>		
Praticiens signataires d'un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	190 % BR	190 % BR
Praticiens non signataires d'un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	170 % BR	170 % BR
<b>HONORAIRES PARAMÉDICAUX</b>		
Auxiliaires médicaux (ex : infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes)	160 % BR	160 % BR
Forfait solidaire soutien psychologique <sup>(11)</sup> - <i>Forfait par an</i>	50 € x 3 séances	50 € x 3 séances
Séances avec des psychologues <sup>(12)</sup>	100 % BR	100 % BR
<b>ANALYSE MÉDICALES</b>		
Analyse médicales	160 % BR	160 % BR
<b>MATÉRIEL MÉDICAL inscrit à la Liste des Produits de Prestations</b>		
Prothèses médicales remboursées par la Sécurité Sociale autres que dentaires et auditives	185 % BR	185 % BR
Petit appareillage remboursé par la Sécurité Sociale	185 % BR	185 % BR
<b>MÉDICAMENTS</b>		
Médicaments remboursés par la Sécurité Sociale à 65 %	100 % BR	100 % BR
Médicaments remboursés par la Sécurité Sociale à 30 %	100 % BR	100 % BR
Médicaments remboursés par la Sécurité Sociale à 15 %	100 % BR	100 % BR
Tous moyens de contraception sur prescription médicale non remboursés par la Sécurité Sociale - <i>Forfait par an/bénéficiaire</i>	4 % PMSS/an	4 % PMSS/an
Sevrage tabagique <sup>(13)</sup> - <i>Forfait par an/bénéficiaire</i>	80 €/an	100 €/an
Honoraires de dispensation du pharmacien y compris la vaccination antigrippale	TM	TM
Forfait vaccin antigrippe <sup>(14)</sup> - <i>Forfait par an</i>	20 €/an	20 €/an
<b>Cures thermales</b>		
Cures thermales remboursées par la Sécurité Sociale	100 % BR	100 % BR
<b>Frais de transport sanitaire remboursé par la Sécurité Sociale</b>		
Ambulance, taxi conventionné	200 % BR	200 % BR
<b>Prévention</b>		
Actes de prévention en application de l'art. R.871-2 du Code de la Sécurité Sociale <sup>(15)</sup>	100 % BR	100 % BR
<b>Médecine additionnelle et de prévention - Sur présentation d'une facture originale établie par le professionnel Non remboursée par la Sécurité Sociale</b>		
Homéopathie et phytothérapie prescrites non remboursées par la Sécurité sociale <sup>(16)</sup> - <i>Forfait global par an</i>	30 €/an	30 €/an
Médecines douces <sup>(17)</sup> : ostéopathie, chiropractie, étiopathie, acupuncture, pédicure-podologie, psychomotricien, ergothérapeute, homéopathe <i>Forfait global par an</i>	300 €/an/bénéficiaire	350 €/an/bénéficiaire
Diététiciens et psychologues <sup>(17)</sup> - <i>Forfait global par an</i>	-	40 € x 3 séances au choix

## Vos garanties 2026

BASE 1

BASE 2

### OPTIQUE - ÉQUIPEMENT (1 monture + 2 verres) Pour tous les cas de renouvellements, y compris anticipés, se référer aux Conditions générales <sup>(18)</sup>

#### Équipement 100 % Santé - Classe A <sup>(19)</sup>

Monture + 2 verres de tous types (Classe A) <sup>(3)</sup>

Remboursement intégral

Remboursement intégral

#### Équipement à tarif libre - Classe B

##### Par verre :

Unifocaux : sphère de 0 à 4 et de -4 à 0, quel que soit le cylindre	160 €	160 €
Unifocaux : sphère de 4,25 à 6 et de -6 à -4,25, quel que soit le cylindre	160 €	160 €
Unifocaux : sphère de 6,25 à 8 et de -8 à -6,25, quel que soit le cylindre	300 €	300 €
Unifocaux : sphère au-delà de 8,25 et -8,25, quel que soit le cylindre	300 €	300 €
Multifocaux : sphère de 0 à 4 et de -4 à 0, quel que soit le cylindre	300 €	300 €
Multifocaux : sphère de 4,25 à 6 et de -6 à -4,25, quel que soit le cylindre	300 €	300 €
Multifocaux : sphère de 6,25 à 8 et de -8 à -6,25, quel que soit le cylindre	300 €	300 €
Multifocaux : sphère au-delà de 8,25 et -8,25, quel que soit le cylindre	311 €	311 €

#### Monture

Monture	100 €	100 €
---------	-------	-------

#### Lentilles

Lentilles correctrices prescrites remboursées par la Sécurité sociale (y compris jetables) - <i>Forfait par an/bénéficiaire</i>	100 % BR + 250€/an/bénéficiaire	100 % BR + 250 €/an/bénéficiaire
Lentilles correctrices prescrites non remboursées par la Sécurité sociale (y compris jetables) - <i>Forfait par an/bénéficiaire</i>	250 €/an/bénéficiaire	300 €/an/bénéficiaire
Chirurgie corrective de l'œil - <i>Forfait par œil</i>	250 €/œil	300 €/œil
Prestation d'adaptation des verres par l'opticien	100 % BR	100 % BR

### Sport sur ordonnance

Sport sur ordonnance auprès d'un professionnel agréé pour les adhérents reconnus en Affection de Longue Durée (ALD) ou éligibles <sup>(20)</sup> - <i>Forfait par an</i>	-	100 €/an
--	---	----------

### ASSISTANCE

Assistance Matmut	Inclus	Inclus
-------------------	--------	--------

### SERVICES +

Itelis : avantages tarifaires optique, audio et médecines douces	Inclus	Inclus
Medaviz : téléconsultation 24 h/24, 7 j/7	Inclus	Inclus
Livmed's : livraison de médicaments 24 h/24, 7 j/7	Inclus	Inclus
Deuxième avis médical : service d'accès à l'expertise médicale en ligne	Inclus	Inclus
Bilan de santé digital : évaluation de santé globale	Inclus	Inclus
Méta-Coaching : programme de coaching santé en ligne	Inclus	Inclus
Salvum : formation aux gestes qui sauvent	Inclus	Inclus
Protection juridique santé	Inclus	Inclus

**BR** : Base de Remboursement  
**SS** : Sécurité Sociale  
**RO** : Régime Obligatoire  
**SMR** : Service Médical Rendu

**OPTAM** : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée  
**PMSS** : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale  
**DPTM** : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée

**TM** : Ticket Modérateur  
**FR** : Frais Réels  
**DE** : Dépense Engagée

Les pourcentages indiqués incluent la part de la Sécurité sociale et s'appliquent sur la Base de Remboursement (BR) pour les actes relevant de la CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux), tarif de convention pour les actes référencés NGAP (Nomenclature Générale des Actes Professionnels), tarif de responsabilité pour les actes référencés LPP (Liste des Produits et des Prestations). Pour les praticiens non conventionnés, la Base de Remboursement est retenue sur la base du tarif d'autorité. Les forfaits annuels s'entendent dans le cadre de l'année civile et par bénéficiaire. Les forfaits sont versés sur présentation de l'original de la facture nominative acquittée et détaillée par acte. Nos remboursements ne peuvent être supérieurs au montant des frais restant à charge effective de l'adhérent. Le total des remboursements est exprimé y compris la part RO.

(1) En cas d'hospitalisation médicale, chirurgicale et maternité.

(2) **Prothèses relevant du 100% Santé sans reste à charge :** couronne et bridge métalliques (toutes dents), couronne céramique zircone (dents hors molaires), couronne céramométallique et céramique hors zircone (incisives, canines et 1ères prémolaires), bridge céramométallique (incisives), prothèses amovibles à plaque base résine. Leurs prix sont encadrés par des Prix Limites de Vente (PLV).

(3) Dans la limite des frais réellement engagés.

(4) Prothèses à tarifs libres : le professionnel de santé est libre de fixer les prix de ces équipements.

(5) Prothèses à tarifs maîtrisés plafonnés aux Prix Limites de Vente (PLV) fixés réglementairement.

(6) Prothèses dentaires de la nomenclature CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux) non remboursées par la Sécurité sociale.

(7) Les forfaits sont calculés et proratisés sur la base d'un semestre de traitement.

(8) **Équipement relevant du 100% Santé (aides auditives classe I) sans reste à charge :** contours d'oreille classiques, contours à écouteurs déportés, intra-auriculaires, 30 jours d'essai et 4 ans de garantie fabrictant, au moins 3 options (système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur bruit du vent...).

(9) Équipement à tarif libre (aide auditive de classe II) : entretien (y compris le changement des piles), réglages, réparation prothèses auditives réalisée par l'audioprothésiste prise en charge à hauteur de 100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Les prix des aides auditives sont encadrés par des Prix Limites de Vente (PLV). Forfait "Aide auditive" versé dans la limite de deux équipements (soit un équipement par oreille) tous les 4 ans à partir de la date d'achat.

(10) Jour d'anniversaire des 20 ans inclus dans la garantie « Aide auditive moins de 20 ans et/ou atteint de cécité »

(11) Forfait valable pour les actes non remboursés par la Sécurité sociale sur facture nominative acquittée, chez les psychologues diplômés dans leur spécialité et inscrits aux registres officiels de l'Assurance Maladie jusqu'au 31/12/2026.

(12) Ouvert aux personnes de plus de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) et valable chez les psychologues partenaires du dispositif « Mon soutien psy », diplômés dans leur spécialité et inscrits aux registres officiels de l'Assurance Maladie. Dans la limite de 12 séances par an, avec une première séance qui est un entretien d'évaluation et entre 1 à 11 séances de suivi psychologique (50 €/séance). Ce nombre est adapté aux besoins et déterminé par le psychologue. Garantie uniquement disponible dans les « contrats responsables ».

(13) Substituts nicotiniques (patchs, gommes à mâcher...) ou produits pharmaceutiques remboursés par la Sécurité sociale.

(14) Forfait valable sur facture nominative acquittée jusqu'au 31/12/2026.

(15) La prise en charge porte sur tout acte de prévention remboursé par la Sécurité sociale (liste disponible sur ameli.fr).

(16) Forfait valable sur prescription médicale et facture nominative acquittée.

(17) Forfait global valable pour les actes non remboursés par la Sécurité sociale, chez les praticiens diplômés dans leur spécialité et inscrits aux registres officiels de l'Assurance Maladie. Pour l'acupuncture, seuls sont remboursés les actes chez un médecin, une sage-femme ou un chirurgien-dentiste.

(18) Délai de renouvellement de 2 ans pour les assurés à compter de 16 ans (1 an en cas d'évolution de la vue), 1 an pour les enfants de moins de 16 ans, 6 mois pour les enfants jusqu'à 6 ans en cas de mauvaise adaptation de la mouture à la morphologie (Absence de délai en cas d'évolution liée à l'une des pathologies limitativement définies par arrêté ministériel).

(19) **Équipement relevant du 100 % Santé (verres et monture de classe A) sans reste à charge :** les montures de classe A doivent respecter les normes européennes avec un prix inférieur ou égal à 30 €. Les verres de classe A doivent répondre à des critères fixés réglementairement : verres traitant l'ensemble des troubles visuels, amincis en fonction du trouble, durcis pour éviter les rayures, traités anti-reflet. Leurs prix sont encadrés par des Prix Limites de Vente (PLV).

(20) Forfait sur prescription médicale et facture acquittée d'un professionnel de sport agréé APA (Activité Physique Adaptée) ou certifié par une fédération sportive pour les adhérents en ALD (Affection Longue Durée), aux patients atteints d'une maladie chronique, présentant des facteurs de risque et aux personnes en situation de perte d'autonomie dont la liste est définie par décret.

**Assureur de la garantie Santé - Mutuelle Océane** - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée sous le n° SIREN 434 243 085. Siège social : 35 rue Claude Bonnier - 33054 BORDEAUX Cedex. Les statuts de la Mutuelle Océane sont disponibles sur matmut.fr.

**Matmut** - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, immatriculée au RCS de Rouen n° 775 701 477. Entreprise régie par le Code des assurances, 66, rue de Sotteville 76100 Rouen.

Prestation réalisée par **Matmut Protection juridique**, Société du Groupe Matmut - Société Anonyme (SA) au capital de 7 500 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances, inscrite au RCS de Rouen sous le n° SIREN 423 499 391. Siège Social : 66 Rue de Sotteville 76100 Rouen.

**Assistance** - Prestations réalisées par IMA GIE - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 55 382 784 €, inscrit au RCS de Niort sous le n° Siren 320 281 025. Siège social : 118, avenue de Paris CS 40 000 79033 Niort CEDEX 9.

**Iteles** est une marque d'Isea. Isea Société Anonyme (SA) à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92€, inscrite au RCS de Paris sous le n° SIREN 440 358 471. Siège social : Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75916 Paris

Téléconsultation **Medaviz** - Service mis en œuvre par Podalire. Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 83 800 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° SIREN 807 414 024. Siège social : 10 rue de Penthièvre - 75008 Paris. Le service doit faire l'objet d'une utilisation raisonnable.

**deuxiemeavis.fr** - Le service deuxiemeavis.fr est édité par la société CARIANS. Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 109 230 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° SIREN 803 657 717. Siège social : 1 boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Livraison de médicaments **LIVMED'S** - Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 67 114 €, immatriculée au RCS de Nice sous le n° 881 600 456. Siège social: 1 avenue de Suède - 06000 Nice. Prise en charge de 3 livraisons par an par la mutuelle dans un rayon de 20km, au-delà le complément reste à la charge de l'adhérent.

Coaching santé délivré par **Méta-Coaching** - Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 383 299 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° SIREN 513 782 003. Siège social : 65 rue Saint Charles - 75015 Paris.

**Salvum** - Formation en ligne de secourisme. Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 449 320 €, inscrite au RCS de Meaux sous le n° SIREN 801 777 541. Siège social : 1 avenue Christian Doppler, 77700 Serris.

	BASE 1	BASE 2
<b>H HOSPITALISATION</b>		
<b>Forfait journalier hospitalier (hébergement)</b>		
Prix moyen pratiqué	20 € (15 € en service psychiatrique)	20 € (15 € en service psychiatrique)
Remboursement Sécurité sociale	0 €	0 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>Frais réels</b>	<b>Frais réels</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Chambre particulière (sur demande du patient)</b>		
Prix moyen pratiqué	Non connu (NC)	Non connu (NC)
Remboursement Sécurité sociale	0 €	0 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>50 €/jour</b>	<b>70 €/jour</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>Selon la dépense</b>	<b>Selon la dépense</b>
<b>Séjours avec actes lourds en secteur privé - Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte</b> L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé		
<b>Frais de séjour</b> En secteur privé		
Prix moyen pratiqué	838,98 €	838,98 €
Remboursement Sécurité sociale	814,98 €	814,98 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>24 €</b>	<b>24 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Honoraires médecins secteur 2 (adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)</b> Opération en secteur privé : honoraires chirurgien		
Prix moyen pratiqué	443 €	443 €
Remboursement Sécurité sociale	271,70 €	271,70 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>171,30 €</b>	<b>171,30 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)</b> Opération en secteur privé : honoraires chirurgien		
Prix moyen pratiqué	486 €	486 €
Remboursement Sécurité sociale	271,70 €	271,70 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>214,30 €</b>	<b>214,30 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Séjours sans actes lourds en hôpital public - Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans</b> L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé		
<b>Frais de séjour</b> En secteur public		
Prix moyen pratiqué	3754 €	3754 €
Remboursement Sécurité sociale	3003,20 €	3003,20 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>750,80 €</b>	<b>750,80 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

	BASE 1	BASE 2
 <b>SOINS COURANTS</b>		
<b>HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 1 (GÉNÉRALISTES ET SPÉCIALISTES)</b>		
<b>Exemple : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans</b>		
Prix moyen pratiqué	30 €	30 €
Remboursement Sécurité sociale	19 €	19 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>9 €</b>	<b>9 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>2 €</b> de participation forfaitaire	<b>2 €</b> de participation forfaitaire
<b>Exemple : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans</b>		
Prix moyen pratiqué	35 €	35 €
Remboursement Sécurité sociale	24,50 €	24,50 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>10,50 €</b>	<b>10,50 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Exemple : consultation médecin spécialiste pour un adulte de plus de 18 ans (gynécologie médicale)</b>		
Prix moyen pratiqué	40 €	40 €
Remboursement Sécurité sociale	26 €	26 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>12 €</b>	<b>12 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>2 €</b> de participation forfaitaire	<b>2 €</b> de participation forfaitaire
<b>HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-ACO)</b>		
<b>Exemple : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans</b>		
Prix moyen pratiqué	50 €	50 €
Remboursement Sécurité sociale	24,50 €	24,50 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>25,50 €</b>	<b>25,50 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Exemple : consultation médecin spécialiste pour un adulte de plus de 18 ans (gynécologie médicale)</b>		
Prix moyen pratiqué	53 €	53 €
Remboursement Sécurité sociale	26 €	26 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>25 €</b>	<b>25 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>2 €</b> de participation forfaitaire	<b>2 €</b> de participation forfaitaire
<b>HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (NON ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-ACO)</b>		
<b>Exemple : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans</b>		
Prix moyen pratiqué	62 €	62 €
Remboursement Sécurité sociale	16,10 €	16,10 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>23 €</b>	<b>27,60 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>22,90 €</b>	<b>18,30 €</b>

	BASE 1	BASE 2
<b>SOINS COURANTS (Suite)</b>		
<b>Exemple : consultation médecin spécialiste pour un adulte de plus de 18 ans (gynécologie médicale)</b>		
Prix moyen pratiqué	66 €	66 €
Remboursement Sécurité sociale	14,10 €	14,10 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>23 €</b>	<b>27,60 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>28,90 €</b> dont 2 € de participation forfaitaire	<b>24,30 €</b> dont 2 € de participation forfaitaire
<b>Matériel médical</b>		
Paire de bâquilles		
Prix moyen pratiqué	26,71 €	26,71 €
Remboursement Sécurité sociale	14,64 €	14,64 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>12,07 €</b>	<b>12,07 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>OPTIQUE</b>		
<b>Équipement 100 % Santé - Classe A</b>		
<b>Forfait monture et verres simples pour un adulte de 35 ans</b>		
Prix moyen pratiqué	30 + 85 €	30 + 85 €
Remboursement Sécurité sociale	5,40 + 15,30 €	5,40 + 15,30 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>24,60 + 69,70 €</b>	<b>24,60 + 69,70 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Forfait monture et verres progressifs pour un adulte de 35 ans</b>		
Prix moyen pratiqué	30 + 180 €	30 + 180 €
Remboursement Sécurité sociale	5,40 + 32,40 €	5,40 + 32,40 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>24,60 + 147,60 €</b>	<b>24,60 + 147,60 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Équipement à tarif libre hors 100 % Santé - Classe B</b>		
<b>Forfait monture et verres simples pour un adulte de 35 ans</b>		
Prix moyen pratiqué	148 + 224 €	148 + 224 €
Remboursement Sécurité sociale	0,03 + 0,06 €	0,03 + 0,06 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>99,97 + 223,94 €</b>	<b>99,97 + 223,94 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>48 €</b>	<b>48 €</b>
<b>Forfait monture et verres progressifs pour un adulte de 35 ans</b>		
Prix moyen pratiqué	148 + 492 €	148 + 492 €
Remboursement Sécurité sociale	0,03 + 0,06 €	0,03 + 0,06 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>99,97 + 491,94 €</b>	<b>99,97 + 491,94 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>48 €</b>	<b>48 €</b>

	BASE 1	BASE 2
<b> lunettes OPTIQUE (Suite)</b>		
<b>Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale</b> Forfait par an		
Prix moyen pratiqué	Non connu (NC)	Non connu (NC)
Remboursement Sécurité sociale	0 €	0 €
Remboursement <b>Mutuelle Ociane Matmut</b>	<b>250 €</b>	<b>250 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>Selon la dépense</b>	<b>Selon la dépense</b>
<b>Chirurgie réfractive</b> Opération corrective de la myopie - Forfait par œil		
Prix moyen pratiqué	Non connu (NC)	Non connu (NC)
Remboursement Sécurité sociale	0 €	0 €
Remboursement <b>Mutuelle Ociane Matmut</b>	<b>250 €</b>	<b>300 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>Selon la dépense</b>	<b>Selon la dépense</b>
<b>dent DENTAIRE</b>		
<b>Soins et prothèses 100 % Santé</b> Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires		
Prix moyen pratiqué	515 €	515 €
Remboursement Sécurité sociale	72 €	72 €
Remboursement <b>Mutuelle Ociane Matmut</b>	<b>443 €</b>	<b>443 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Soins hors 100 % Santé</b> Détartrage		
Prix moyen pratiqué	43,38 €	43,38 €
Remboursement Sécurité sociale	26,03 €	26,03 €
Remboursement <b>Mutuelle Ociane Matmut</b>	<b>17,35 €</b>	<b>17,35 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Prothèses à tarif libre hors 100 % Santé</b> Couronne céramo-métallique sur molaires		
Prix moyen pratiqué	561,99 €	561,99 €
Remboursement Sécurité sociale	72 €	72 €
Remboursement <b>Mutuelle Ociane Matmut</b>	<b>372 €</b>	<b>372 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>117,99 €</b>	<b>117,99 €</b>
<b>Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale</b> Traitement par semestre pour un enfant de moins de 16 ans (6 semestres maximum)		
Prix moyen pratiqué	714,10 €	714,10 €
Remboursement Sécurité sociale	193,50 €	193,50 €
Remboursement <b>Mutuelle Ociane Matmut</b>	<b>387 €</b>	<b>520,60 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>133,60 €</b>	<b>0 €</b>

	BASE 1	BASE 2
<b>AIDES AUDITIVES</b>		
<b>Équipement 100 % Santé - Classe I</b>		
Forfait aide auditive par oreille pour un adulte de 35 ans		
Prix moyen pratiqué	950 €	950 €
Remboursement Sécurité sociale	240 €	240 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>710 €</b>	<b>710 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Équipement à tarif libre hors 100 % Santé - Classe II</b>		
Forfait aide auditive par oreille pour un adulte de 35 ans		
Prix moyen pratiqué	1515 €	1515 €
Remboursement Sécurité sociale	240 €	240 €
Remboursement <b>Mutuelle Océane Matmut</b>	<b>760 €</b>	<b>760 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>515 €</b>	<b>515 €</b>